

OFFICE DU TOURISME	AMBASSADE
https://www.office-tourisme-usa.com/contact/	2 avenue Gabriel 75008 Paris Cedex 08 ☎ : 01 43 12 22 22 https://fr.usembassy.gov/

Pour les ressortissants français :



1. Présenter **un passeport biométrique ou électronique en cours de validité**. A défaut, l'obtention d'un visa ou d'un nouveau passeport sera obligatoire. Les passeports à lecture optique ne sont pas valables, ils sont échangeables gratuitement contre un nouveau passeport. La validité du passeport 6 mois après la date de retour n'est pas obligatoire pour aller aux USA.

2. Avoir reçu **une autorisation ESTA**.

Depuis le 12 Janvier 2009, il est obligatoire de demander une autorisation électronique d'entrée sur le territoire Américain via le site : <https://esta.cbp.dhs.gov/> (formulaire devenu payant : 21USD à ce jour).

3. Avoir **un billet d'avion aller-retour**.

4. Projeter **un séjour de 90 jours maximum**.

5. Présenter **une preuve de solvabilité** (carte de crédit, chèques de voyage, etc...).

REFORME DU PROGRAMME D'EXEMPTION DE VISA : EXCLUSION DE CERTAINES CATEGORIES DE VOYAGEURS

Le Congrès des Etats-Unis a adopté le 18 décembre 2015 une loi réformant le programme d'exemption de visa, qui est entrée en vigueur le 21 janvier 2016. L'administration américaine a publié à cette date un communiqué de presse relatif à la mise en œuvre de la réforme : <http://www.dhs.gov/news/2016/01/21/united-states-begins-implementation-changes-visa-waiver-program>.

A compter du 1er avril 2016, seules les personnes titulaires d'un passeport électronique ou biométrique pourront bénéficier du programme d'exemption de visa. Les personnes titulaires d'autres passeports devront solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines compétentes.

Pour plus d'informations sur les types de passeport, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11603>.

Les voyageurs entrés aux Etats-Unis avant le 1er avril en application d'un régime d'exemption de visa sont invités à vérifier que leur type de passeport les autorisera toujours à bénéficier du régime d'exemption de visa à partir du 1er avril. A défaut, ils pourraient rencontrer des difficultés à leur sortie du territoire. Il leur est donc recommandé de contacter les autorités américaines compétentes pour régulariser leur situation.

Par ailleurs, les voyageurs qui se sont rendus en **Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou Soudan** depuis le 1er mars 2011 et les personnes ayant la nationalité iranienne, irakienne, syrienne ou soudanaise ne peuvent plus bénéficier du régime d'exemption de visa. Ces personnes devront dorénavant solliciter un visa auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines. Selon l'administration américaine, les personnes ayant besoin d'un visa en urgence pour un voyage d'affaires, ou des raisons médicales ou humanitaires, pourront bénéficier d'un traitement accéléré de leurs demandes de visa.

S'agissant des voyages en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen et Soudan effectués depuis le 1er mars 2011, la réforme prévoit une exception permanente pour les agents à temps plein des administrations d'Etat civiles ou militaires en mission officielle, qui pourront donc continuer à bénéficier de l'exemption de visa pour se rendre aux Etats-Unis. L'administration a par ailleurs défini cinq autres situations dans lesquelles les voyageurs s'étant rendus dans les pays visés pourront éventuellement continuer à bénéficier de l'exemption de visa. Ces situations concernent les déplacements :

- en mission officielle au nom d'une organisation internationale, régionale ou infranationale ;
- en mission officielle au nom d'une organisation humanitaire ;
- en tant que journaliste ;
- pour l'Iran, pour des raisons d'affaires légitimes, si le déplacement a eu lieu après le 14 juillet 2015 ;
- pour l'Irak, pour des raisons d'affaires légitimes.

Pour ces situations, le maintien de l'exemption de visa sera décidé au cas par cas.

Les voyageurs qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ou qui désirent y voyager avant un séjour aux États-Unis ne peuvent pas bénéficier du régime de l'ESTA et doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'un consulat américain avant d'entreprendre un voyage aux États-Unis, et ce, même s'ils bénéficient d'un ESTA précédemment approuvé, sous peine de voir celui-ci annulé par les agents de la police aux frontières (Customs and Border Protection) lors de l'entrée sur le sol américain, ou de faire l'objet d'une décision de refus d'embarquement. Pour plus d'informations (en anglais), consulter la FAQ sur le site de l'agence fédérale Customs and Border Protection.

Selon les autorités américaines, les voyageurs ayant déclaré la nationalité d'un des pays visés par la réforme et bénéficiant déjà d'une ESTA seront informés par courriel de sa révocation, et invités à solliciter un visa. Il est fortement recommandé aux autres personnes concernées par la réforme, qui envisagent un déplacement à court terme aux États-Unis, d'effectuer dès que possible une demande de visa. Pour les personnes bénéficiant actuellement d'une ESTA, il est possible de vérifier son statut à cette adresse : <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/>.

Les voyageurs concernés par la réforme mais envisageant un déplacement aux États-Unis à plus long terme sont invités à consulter, avant de réserver leur billet d'avion, le site Internet de l'ambassade des États-Unis (<http://french.france.usembassy.gov/fr/visas.html>) pour se tenir informés des changements en cours.

Autres nationalités : se renseigner auprès des autorités compétentes.

A consulter avant départ :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/etats-unis/>

Il appartient au client de s'assurer d'être en conformité avec les formalités douanières administratives et sanitaires du pays d'origine et de destination.



Décalage horaire, durée du vol :

Décalage horaire : - 6 heures par rapport à la France.

Les USA ont, comme la France, un horaire d'hiver et un horaire d'été. Ils changent d'heure le dernier dimanche d'octobre et le premier dimanche d'avril.

Durée du vol : environ 8h.



Monnaie :

L'unité de base est le billet d'un **dollar** (\$1=100 cents). Il existe également des billets de **\$2, \$5, \$10, \$20, \$50 et \$100**. **Attention**, ils sont tous de la même couleur. Il y a des pièces de 1 cent (Penny), 5 cents (Nickel), 10 cents (Dime), 25 cents (Quarter) et 50 cents.

Emporter de préférence des **chèques de voyage en dollars** et une **carte de crédit** : American Express, Diners Club, Mastercard (Eurocard) ou Carte Bleue Internationale (Visa), sont les plus fréquemment utilisées. Le change est assuré dans les aéroports, dans les banques et dans certains hôtels, mais il n'est pas recommandé d'apporter de l'argent français aux États-Unis, le change étant défavorable sur place. Vous pouvez aussi retirer de l'argent aux **distributeurs automatiques** (en anglais ATM: automatic teller machines).



Langue :

L'Anglais US, plus facile à comprendre à New York que dans certains autres États.

Plus de 120 langues sont parlées à New York, au sein des diverses communautés d'immigrants.



Télécommunications :

Pour téléphoner de la France vers les USA : 00 + 1 + les 10 chiffres de votre correspondant.

Pour appeler des USA vers la France : 011+33+ le n° de votre correspondant sans le 0.

D'un **téléphone public** : composer le 0, vous obtiendrez l'opératrice à qui vous donnerez le numéro de votre correspondant. L'opératrice vous indiquera la somme à mettre dans l'appareil. Munissez-vous de monnaie. Pour l'appel en P.C.V. demandez un "collect call".

Seuls les **téléphones portables tri-bandes** fonctionnent aux États-Unis.



Poids et mesures :

Le système métrique est officiellement en vigueur mais les Américains ne l'appliquent pas.

Longueurs : 1 yard = 0,914 mètre, 1 foot = 30,48 cm, 1 inch = 2,54 cm

Poids : 1 pound = 0,4536 Kg, 1 ounce = 28,35 g

Capacité : 1 gallon = 3,785 litres, 0,95 liters = 0,946 litre, 1 pint = 0,473 litre

Températures : Pour convertir les °F en °C : soustraire 32, multiplier par 5 et diviser par 9 .

Pour convertir les °C en °F : multiplier par 9, diviser par 5 et ajouter 32. Ex :40 °C = 104 F

Distances: 1 Mile = 1,6 km , 5 miles = 8 km, 50 Miles = 80 km, 100 Miles = 160 km.



Pourboires :

Le service n'est pratiquement jamais compris. Il est d'usage de laisser **15 à 20% de pourboire**, que ce soit **dans les restaurants ou les taxis**. A l'**hôtel**, on donne \$1 ou \$2 au chasseur par valise, au portier qui appelle un taxi.



Climat :

Si vous voulez profiter des meilleures conditions météorologiques, privilégiez la période allant de la mi-septembre à la fin octobre et celle allant de fin avril à début juin. En décembre, il peut faire très froid mais la ville est féérique avec ses décorations de Noël.



Electricité :

110/115 volts et 60 Hz (en France : 50 Hz).

Les prises de courant américaines ont des fiches plates, se munir d'un **adaptateur**.



Heures d'ouverture :

Banques : elles sont généralement ouvertes de 9h à 15h du lundi au vendredi.

Bureaux de poste : de 9h à 17h du lundi au vendredi ; certains ouvrent le samedi ou 24/24h

Magasins : tous les jours, même le dimanche, généralement de 11 h à 20 h, souvent jusqu'à 22 h.



Achats, souvenirs :

La **5ème Avenue**, les **boutiques de Columbus Circle**, **Times Square**, le **Diamond District** (quartier des diamantaires), et **Madison Avenue** sont autant de quartiers connus pour faire des achats, avec **Macy's Herald Square**, **Bloomingdale's**, **Saks Fifth Avenue** et **Lord & Taylor**. **SoHo** compte plus d'une centaine de magasins, et le quartier voisin de **NoLiTa** est réputé pour ses boutiques de luxe. C'est dans le **Lower East Side** qu'ont été inventées les soldes : au **sud de Manhattan**, vous trouverez un grand magasin uniquement consacré aux bonnes affaires, ainsi que le **South Street Seaport** ; enfin, **Chinatown** offre une variété impressionnante de produits.

Les prix sont toujours mentionnés hors taxes. La TVA à New York est de 8,875% et s'applique à tous les produits et services au détail, y compris les restaurants. **La taxe est de 4,375 %** pour tout achat de vêtements et chaussures totalisant plus de 110\$. Les vêtements et chaussures de moins de 110 \$, les médicaments délivrés sur ordonnance ainsi que les produits d'épicerie sont exempts de TVA.



Fêtes et jours fériés :

Janvier : le 1^{er} (Nouvel An), le 3^e lundi (Martin Luther King's Birthday)

Février : le 3^{ème} lundi (President's Day)

Mai : le dernier lundi (Memorial Day)

Juillet : le 4 (Independance Day)

Septembre : le 1^{er} lundi (Labor Day)

Octobre : le 2^{ème} lundi (Columbus Day)

Novembre : le 11 (Veterans' Day), le 4^{ème} jeudi (Thanksgiving)

Décembre : les 24 (Christmas Eve), 25 (Christmas) et 31 (New Year's Eve).



Transports :

Marcher est un des moyens les plus faciles et les plus agréables de découvrir la ville.

Dans la journée, **le métro** est le mode de transport le plus rapide, il est très pratique et sûr dans Manhattan. Une carte magnétique forfaitaire, kilométrage illimité, la **Metrocard**, utilisable à la fois pour le bus et le métro, est en vente dans les stations.

Les bus de la ville roulent 24 heures sur 24 et **les ferries** longent la vallée de l'Hudson et vont de Midtown à Yankee Stadium. Après 22 heures, la meilleure solution reste **le taxi**, très abordable à New York.



Gastronomie, boissons :

New York propose une étonnante variété de spécialités gastronomiques régionales ainsi qu'en provenance du monde entier. Après un "**Breakfast**" à l'américaine, en fait un repas complet, vous pourrez prendre un déjeuner léger et attendre le dîner. Essayez les "**Steack Houses**", la viande de bœuf y est remarquable.

Goûtez les "**Seafoods**" (poissons et fruits de mer, les homards de la Nouvelle Angleterre). Le "**fast-food**" présente un excellent rapport qualité/prix, qu'il soit américain, mexicain, chinois ou italien. Enfin, buvez des **vins américains**, principalement californiens. Vous en trouverez de délicieux, à des prix raisonnables. Parmi les plus connus, on peut citer les vins rouges (Zinfandel, Pinot Noir), et les vins blancs (Chablis, Chardonnay ou Fumé Blanc).



Conseils :

- ✓ Il est **interdit de fumer** dans la plupart des lieux publics, y compris les restaurants et les bars (certains restaurants qui possèdent des terrasses peuvent consacrer une partie de leur espace extérieur à une section fumeur), dans les taxis, les bus ou le métro.
- ✓ Certaines des attractions majeures de la ville exigent la présentation d'une **pièce d'identité** lors de l'admission. Il se peut également que l'on contrôle vos sacs à dos et appareils photo à l'entrée.